



Sera-t-il quand même déporté ?

H. Norbert acquitté

Certains journaux, qui se classent parmi les "feuilles à sensations" ont fait de grosses manchettes pour rapporter qu'Henri Norbert, comédien bien connu à la télévision, à la radio et à la scène montréalaise, était menacé d'expulsion après avoir été inculpé sous une accusation d'ordre moral.

La semaine dernière, devant le juge Lazure, Henri Norbert a été acquitté de l'accusation qui pesait contre lui. C'est donc dire que l'accusation infamante, qui aurait pu servir de prétexte à son expulsion du pays, ne tient pas.

Quand notre camarade Ruffi écrivait, sans préciser davantage, qu'Henri Norbert avait des difficultés avec l'immigration, il écrivait la stricte vérité. Certaines personnes, semble-t-il, avaient fait des démarches, en se basant sur l'inculpation, pour obtenir l'expulsion du comédien.

Mais inculpation ne signifie pas condamnation, et la preuve en est l'acquiescement d'Henri Norbert par le tribunal, présidé par l'hon. juge Lazure.

Normalement, après l'acquiescement, les démarches entamées en vue de l'expulsion d'un Néo-Canadien tomberaient d'elles-mêmes ou seraient abandonnées. Faute d'en connaître davantage les auteurs, nous ne pouvons fournir de renseignements à ce sujet.

Clément FLUET

GENEVIEVE "Au p'tit café"

A deux jours du grand Gala de la Chanson Canadienne, l'émission *Au p'tit café* consacrerait son programme à la chanson canadienne et à la chanson française. L'artiste invitée sera une charmante vedette parisienne du nom de Geneviève. Geneviève, que les téléspectateurs ont pu applaudir à Music-Hall, dimanche 10 février, est remarquable par sa façon originale d'interpréter les mélodies singulières de Léo Ferré.

Cette jeune artiste est en voie de devenir une des étoiles du music-hall français. Très bien accueillie partout en France, elle fait la conquête du public mont-réalais qui l'a entendue dans un des plus chics cabarets de la métropole où elle chante actuellement.

L'émission *Au p'tit café* est une réalisation Francis Coleman.

LES "300" SE SONT CHOQUES POUR RIEN

La semaine dernière, "Radiomonde" annonçait que 300 artistes avaient signé une pétition protestant contre l'infiltration étrangère à la TV. Les "300" se sont "choqués" pour rien : la question était déjà réglée, depuis dix jours.

Et d'abord, ils ne sont pas 300 qui ont signé cette pétition, mais bien 186, très exactement. L'erreur n'est pas de notre camarade Jac Duval : il avait fourni les données reçues de son informateur. Mais, ce que son informateur ne lui a pas dit : toutes les signatures ne sont pas celles de membres de l'Union.

Eh oui ! Au moins trois signatures, parmi les 186 qui apparaissent sur le document, appartiennent à des personnes qui ne sont pas membres de l'Union des Artistes !

Et pas un seul des signataires de la "pétition" n'a donné son adresse !

En outre, la pétition, qui demandait qu'une assemblée générale soit convoquée pour étudier la question de l'infiltration étrangère au sein de l'Union des Artistes, se référait de l'Article XIII, paragraphe (e) de la Constitution.

Or, la plus récente refonte de la Constitution de l'Union parle, à l'Article XIII, du trésorier permanent. C'est sur l'Article XII qu'on aurait dû s'appuyer.

Ce n'est là que question de détail et chicane inutile, dira-t-on, mais cela illustre le sérieux avec lequel ont agi les initiateurs de la "pétition".

Car, et ceci est le comble du ridicule, après avoir recueilli leur pétition, ces initiateurs ont négligé d'aller la présenter. Elle a été remise, au cours de la soirée, au gardien de l'immeuble dans lequel l'Union a ses bureaux. Celui-ci l'a déposée dans les bureaux, comme si c'était une facture de téléphone.

Il peut paraître curieux que des artistes, qui se disent alarmés par la concurrence déloyale que leur font les étrangers, prennent la peine de faire dresser une pétition et ne se donnent pas le mal, ensuite, d'aller au moins la remettre en mains propres à la présidente ou à quelque membre du comité de direction.

De toute façon, leur pétition s'est avérée inutile, puisque le problème était déjà réglé, depuis la fin de janvier.

Il nous a été impossible d'obtenir le texte même de la résolution adoptée, le 29 janvier, par le comité de direction de l'Union (cette résolution aura été étudiée en assemblée générale le soir du mercredi 13 février, au moment où ces lignes seront lues), mais nous avons pu en obtenir la substance.

Voici :

A l'avenir, l'Union s'en tiendra strictement à la lettre de son contrat avec Radio-Canada. Ce contrat prévoit qu'un même débutant ne pourra obtenir que six permis de travail dans l'année.

De plus, la personne qui ne sera pas membre de l'Union des Artistes et qui obtiendra un rôle à la télévision devra payer, à l'Union, un "stand-by fee" équivalent au cachet minimum.

Cette cotisation n'a rien d'inique. Elle est exigée, depuis des années, par les musiciens. Mieux encore, ceux-ci l'ont incorporée dans leur contrat avec la TV et la radio, au point que, dans le cas d'un musicien, c'est le poste qui paie le cachet minimum.

La cotisation-replaçant s'appliquera à tout comédien qui ne sera pas membre de l'Union des Artistes.

Et voilà, les "300", ou les 186 si l'on préfère, se sont "choqués" pour rien !

On pourrait dire qu'ils se sont "choqués" pour rien à un double point de vue.

Car les chiffres sur "l'infiltration étrangère" ne sont guère probants.

En 1955, l'Union des Artistes a accueilli 97 nouveaux membres. Là-dessus, il y avait 5 étrangers. Pas 20, ni 15, ni 10, mais 5 !

Et sur les 5, il y avait : deux danseuses hongroises (qui font maintenant partie d'une autre union) et trois Français.

Sur ces trois Français, soit Sacha Tarride, Tania Fédor et Paul Buissonneault, deux seuls travaillent de façon régulière.

Je n'ai pas les chiffres pour 1956, mais je doute que "l'infil-

tration" soit plus massive que l'année précédente.

D'accord, me dira-t-on, et c'est le point de vue des mécontents, "les étrangers ont plus de travail que les nôtres, et ils décrochent les rôles les plus 'payants' !"

Il est bien évident que la thèse "à mérite égal, la chance au Canadien" n'est pas aussi à l'honneur qu'elle pourrait l'être, mais ne gête-t-on pas ses arguments en agissant avec précipitation, comme l'ont fait les "300" ?

Il n'y a pas d'infiltration, en tout cas certainement pas aussi massive qu'on le dit. Les chiffres le prouvent. Quant à cette mentalité de colonial prête à trouver supérieur, d'emblée et d'avance, le produit étranger au produit indigène, ce n'est pas en légiférant qu'on le détruit.

Clément FLUET

Le Gala de la Chanson Canadienne

C'est vendredi 22 février, à l'auditorium Saint-Laurent, de 10 heures à 11 h. 30 du soir, que seront enfin révélés les noms de vainqueurs du Concours de la Chanson Canadienne. Ce grand Gala de la Chanson Canadienne sera diffusé simultanément à la radio et à la télévision : Roger de Vaudreuil verra à la mise en ondes à la radio pendant que Roger Barbeau s'en chargera pour la télévision.

On sait que le Concours de la Chanson Canadienne était accessible à tous, professionnels et amateurs, et sous le couvert d'un pseudonyme, de nombreux participants ont soumis au jury plus de 1200 chansons. Des chanteurs populaires très connus tels que : Robert L'Herbier, Rolande Desormeaux, Lise Roy et Dominique Michel ont interprété les oeuvres reçues. Enfin, quatre émissions éliminatoires ont permis de fixer un choix définitif.

Vendredi 22 février, le verdict du jury, composé de trois Canadiens et de deux Français, sera connu. Lucille Dumont, Rolande Desormeaux, Dominique Michel, Colette Bonheur, Michel Noël ainsi que Robert L'Herbier chanteront les oeuvres primées.

L'orchestre et le chœur qui prendront part au Gala de la Chanson Canadienne seront sous la direction de Michel Perrault, qui fut le directeur musical du Concours.

Quatre annonceurs se partageront le rôle de maître de cérémonies au cours du Gala : Janine Paquet, Henri Bergeron, Pierre Paquette et Raymond Laplante.

Il est à noter que, pour permettre la télédiffusion du Gala de la Chanson Canadienne, certaines émissions régulières du vendredi soir, seront supprimées ou passeront à une autre heure au cours de la soirée. C'est ainsi que Conférence de presse sera entendue de 8 h. 30 à 9 heures au lieu de 10 h. 30 à 11 heures comme d'habitude; que le Téléjournal passera à 11 h. 40 et les Nouvelles sportives à 11 h. 45 et le long métrage à 11 h. 45.



Rencontrée par notre photographe la semaine dernière, dans le hall d'entrée de Radio-Canada, Mme JULIETTE BELIVEAU a déclaré : "Dans quelque temps, j'aurai probablement une grosse nouvelle pour vous ! Je n'en parle pas tout de suite, pour ne pas vendre la peau d'un homme avant de l'avoir tué ! Mais j'ai bien hâte que le projet soit définitif !" Nous aussi, nous avons hâte, car on s'annuie de cette grande comédienne qu'est Mme Béliveau. La TV ne l'a pas choyée depuis quelque temps; espérons que ce n'est qu'une acalmie avant la tempête (de rire) !